

## TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



*Tympan de Donzy-le-Pré – Sceau de Mahaut de Courtenay*



---

### FAMILLES SEIGNEURIALES DU DONZIAIS

---

## FAMILLE DE MASIN (ARQUIAN, BOUHY, DAMPIERRE, SAINPUITS...)



**En Provence, Languedoc, Nivernais :** « d'argent à deux chevrons renversés d'azur, au chef de sable chargé de trois étoiles d'argent ».

-----

La famille de Masin n'apparaît en Nivernais, à Arquian et à Bouhy, qu'au tout début du XVIIIème siècle par les acquisitions de Guillaume de Masin, Gentilhomme de la Chambre, ou de la famille de sa femme.

Les Masin sont connus à Grasse depuis la fin du XVème siècle. Plusieurs des membres de cette famille y ont été « viguiers » pour le comte de Provence et capitaines pour le Roi, de père en fils.

Ils ont prétendu descendre des anciens comtes de Masino (Piémont) de la maison de Valpergue, elle-même issue des marquis d'Ivrée arduinides, d'extraction très ancienne. Cette filiation a été reprise par plusieurs ouvrages de généalogie et d'héraldique, et par diverses études<sup>1</sup>.

Ainsi Borel-d'Hauterive indique que : « *Le capitaine Francesco de Masin, auteur de la branche française, est cité par Brantôme comme un des plus brillants et des plus braves compagnons d'armes du maréchal Strozzi, cousin de Catherine de Médicis. Il était fils de Louis, comte de Valperga de Masin, et de Marguerite de Luyrieux. Après la réduction du Milanais par Charles-Quint. François de Masin chercha un asile en France, et, ayant obtenu du roi François Ier en 1541, des lettres de naturalité, il s'établit à Grasse en Provence. Honorade de Tosanco, sa femme, figure comme veuve et tutrice de son fils, qui suit, dans un acte de 1547.* »



*Pietro Strozzi (1500-1558) Condotiere florentin, Mal de France*

Ou encore Jouglà de Morenas :

MASIN (LANGUEDOC-NIVERNAIS). — « D'argt à 2 chevrons renversés de gue. au chef d'argt, cousu de gue. chargé de 3 étoiles de sab. » — (Armorial Général).: « Fascé d'or et de gue. à 6 pièces, à la plante de chanvre d'argt brochant » (armes des Valperga). Cette famille serait issue des Valperga di Masino, ancienne famille d'Italie, dont la filiation remonte, d'après Borello Luigi, à Guiberto (mort avant 1034), frère d'Arduino, Marquis d'Ivrea et Roi d'Italie. Ce Guiberto aurait été père d'autre Guiberto, mort vers 1040, dont les descendants, Ardizzone I et Oberto IV,

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : BSNSLA, T19, 1901

prirent le titre de Comte de Canavese. Ardizzone I laissa Guido IV, Guido et Ardizzone II ; Guido IV eut 3 fils, Guido V et Arduino, desquels descendent les Comtes di Valperga et Guiglielmo qui fut le premier Comte di Masino. La descendance d'Arduino, frère de Guido V, qui donna les personnages les plus illustres de cette Maison, s'est divisée en deux grandes lignes, l'une ayant pour auteur Giacomo, mort en 1498, qui hérita en 1444 du Comté de Masino.

La famille de Masin remonte sa filiation prouvée à François de Mazin, qui reçut en 1541, de François I, des lettres de naturalité ; il serait fils de Louis de Valpergues, Comte de Mazin, décédé en 1489 et de Marguerite de Luyrieux ; il mourut en 1546, laissant d'Honorade Tausanco : Aubertin de Masin, Viguier de la Ville de Grasse, allié en 1548 à Marthe Dalmasse [de Dalmas] et père de Christophe de Masin, Eyr, Viguier de Grasse, marié en 1591 à Hippolite [de] Millot, de là : Henri de Masin, Eyr, sgr de la Bartonie, qui épousa en 1632 Marguerite Thomas, et en eut : Guillaume de Mazin [Masens], sgr Comte d'Arquian, Capitoul de Toulouse en 1705, Gentilhomme de la Maison du Roi, allié en 1695 à Marguerite Le Bret, de là : Etienne-François de Masin, Eyr, sgr de Bouy, marié en 1751 à Marie-Florence de Valori (guillotinée en 1792), leur fils : Auguste, dit le Comte de Masin, sgr de Bouy, Mailloc, Chr de St-Louis, Comparant à Nevers en 1789, (1759-1824), épousa Adélaïde-Geneviève [de] Corps dont il eut : Auguste, titré Comte de Masin (1791-1868), (Pièces Originales 2924 et 1881. — A. Brémond).

Mais cette filiation est très discutable. Il n'en existe aucune preuve sur titre, et les alliances des premiers Masin à Grasse sont plutôt dans la bourgeoisie judiciaire ou la petite noblesse urbaine, avec une abondante documentation en actes notariaux (cf. infra).

On ne donne donc ici qu'à titre indicatif la succession des prestigieux Valpergue.

La généalogie prouvée des Masin ne commence qu'à « François Masin », ainsi nommé dans son testament, qui le qualifie de « marchand » doté d'une réelle aisance.

---

## Généalogie de Valpergue

-----

I/ **AMEDEE, comte d'Oscheret**, au royaume de Bourgogne (790-867)

II/ **ANSCHAIRE**, cte d'Oscheret, Mis d'Yvrea, en Piémont (860-902) X Volsia de SUZE (*fille du Mis Manfred*)

III/ **Adalbert Ier d'IVREE** X Ermengarde de TOSCANE (*fille d'Adalbert II, cte de Lucca*)

IV/ **Anschaire III d'IVREE, duc de Spolète** (915-941)

V/ **Dodone d'IVREE** (940-980) X Berthe PHOKAS (*fille de Léon, général des armées impériales, issu de Nicéphore Phokas, général qui conquiert la Crète et le sud de l'Italie au IXème siècle*)

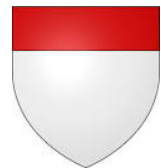
VI/ **Ardouin d'IVREE**, sgr de Valpergue (965-1014) X Berthe d'ESTE, comtesse de Turin (*fille d'Oberto II et de Rallenda de Come*)



VII/ **Reghino de VALPERGUE** (1004-1041) X Alouissa d'ESTE (*fille de Hugues Ier, Mis, et de Marie d'Este*)



VIII/ **Guy de VALPERGUE** X Gerberte del VASTO (*fille d'Othon Ier de Montferrat, et de Berthe de Turin*)



IX/ **Ardouin de VALPERGUE** X Aloise de BIANDRATTE

X/ **Guy de VALPERGUE** X 1149, Beatrix VISCONTI



XI/ **Ardouin de VALPERGUE** X Emilie de LA ROVERE



XII/ **Matthieu de VALPERGUE** X Anne LEVY de VILLARS



XIII/ **Bertold de VALPERGUE** X Aloise de PIOSASCO

XIV/ **Pierre de VALPERGUE** X Marie TISON dite de Versaille

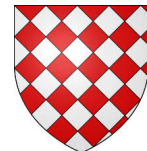
XV/ **Antoine de VALPERGUE** X Gabrielle CAPRIS

XVI/ **Jacques de VALPERGUE** X Marie VISCONTI

XVII/ **Jean de VALPERGUE** X Maria ASINARI d'ASTI



XVIII/ **Jacques de VALPERGUE** X Violante GRIMALDI (*fille de Pierre et de Catarina Gattilusio*)



IX/ **Louis de VALPERGUE** (« **Lodovico Valperga di Masino** »), cte de Masino

X 15 oct 1456, Marguerite de LUYRIEUX, dame de Savigny-en-Revermont (*fille de Guillaume II (+ 1470), sgr de la Cueille, et de Anne de La Chambre<sup>2</sup>, X1 Bertrand de Saluces*)

---

<sup>2</sup> Dalle funéraire dans la chapelle de la Cueille à Poncin (Ain) : ... CY GIST NOBLE DAME ANNE DE LA CHAMBRE FEME DE NOBLE ET PUISSANT Sr [seigneur] MESS[ire] GUILL[aum]E DE LUREYS CH[eva]L[ie]R Sr DE LA CUELLE ET DE SAVIGNI EN REV[er]MONT ET MERE DE MESS[ir]E HUMB[er]T DE LUREUZ CHR Sr DU BOURG ; armoiries des Luyrieux et des la Chambre ; date : 14.....



*Castello di Masino (Piémont)*

*D'où peut-être : Francesco Valperga di Masino ?*

---



## Généalogie prouvée de Masin

---

### 1/ François MASIN (v. 1485 - + avt 1547)<sup>3</sup>

Marchand à Grasse.

*(Est-il ce Francesco Valperga di Masino, Capitaine sous le maréchal Strozzi, cité par Brantôme, qui serait venu s'établir à Grasse ?)*

X v. 1530, Honorade TOUSSANCE, de Grasse (*filie du Capitaine Honoré Toussance et d'Honorade Estable*)



Grasse

#### D'où :

- **Albertin, qui suit**
- *Dona(de)<sup>4</sup> X v. 1525, Me Helyon Niel, d'où Jaumette et Magdeleine*

---

<sup>3</sup> Testament le 22 aout 1545 chez Me Honoré GIRAUD notaire à Grasse (an 1545) de Sire **François MASIN** marchand de Grasse. Délaisse à Jehanette fille de feu Michel ----- de Grasse mais habitant Chateauneuf 9 florins. Honorade TOSSANCE (TOUSSANS) sa femme tuteresse de **Aubertin MASIN** son fils (moins de 25 ans). Donade sa fille femme de maistre Hellion NYEL docteur en droit. Jaumette et Magdeleine NYEL soeurs et filles de Donade ses petites-filles 10 écus d'or au soleil du Roy. Anthonette MOTONE (MOUTON) femme de Philip RABUYS sa petite-fille, fille de feu Francesque (Françoise) sa fille. Délaisse à Honorat TOSSANS fils de feu Jehan son neveu 200 florins. Héritiers universels Albertin MASIN son fils. Gagier et exécuteur testamentaire Jehan AUGIER et Jehan YSNARD majeur fils de feu Leonard.

<sup>4</sup> Testament codicille chez Me Honoré EYSSAUTIER notaire à Grasse le 3 juillet 1587 de **Dona(de) MASYNE** (DE MAZIN) veuve de Me Helion NYEL de Grasse, vivant Docteur en droit et avocat en ce siège. Elle dit avoir fait environ un an son testament reçu par Me RAIMBERT notaire de Grasse et désirant corriger certains légats. Se souvenant que par ce testament lègue au mieux substitue au capitaine Aubertin MAZIN son frère 100 écus sol à prendre de Jehanon NIEL son feleben

## **2/ Albertin ou Aubertin (de) MASIN<sup>5</sup> (v. 1525 - + 1 mars 1589, + Cathédrale de Grasse<sup>6</sup>)**

Viguiier<sup>7</sup> et Capitaine de Grasse pour le roi, connu comme ligueur et tué par les troupes royales du baron de Montaut.<sup>8</sup>

---

(petit-fils) et héritier, si son dit héritier mourait sans hoirs, lui substitue, à cette clause ayant aucunement égard à ladite substitution, casse et révoque ledit légat de 100 écus. Veut que ce dernier légat non fait et que la condition advenant que son feuzen héritier décède sans enfants, qu'il puisse disposer des deux quarts importants la moitié des son héritage. Par son testament elle lègue à **Marthe DALMAS sa belle soeur femme de capitaine Aubertin MAZIN** 20 écus sol, lequel légat elle casse pour la moitié, 10 écus sol lesquels elle prendra sur sa rente qu'elle a à Draguignan 2 ans après son décès. Se souvenant des bons services qui lui font tous les jours, Peyron RABUYS fils de Felip son neveu et Nycollas NYEL fils naturel de feu Donat son fillol (filleul). Leur lègue à savoir audit RABUYS une vigne quelle a à Grasse au quartier du Pont de Nice et audit Nycollas NYEL une chambre et estanse de la maison quelle a de l'héritage située en la rue du Vallat de Saint François, à prendre incontinent après son décès. Plus lègue au révérend père frère André MANENT de l'ordre de Saint François 2 écus sol et 24 sols plus un habit. Fait à Grasse et dans le jardin de la maison de ladite MAZINE codicillante. Témoins Luis NYEL, Jeanon NYEL fils à feu François et Anthoine RAYNARD, tous de Grasse. Les parents de la défunte ne sont pas indiqués dans l'acte. Cote / Source : 3E-1-306 folio 832

<sup>5</sup> AD Var, série B, 1569 : Procès extraordinaire contre **Albertin Masin**, Antoine Mercurin, Jean Fabri, de Grasse (?), Donat Gilly, capiscol de Fréjus et Christophe Néron, pour voies de fait, sur la plainte de Jean et Augustin Hugolin, père et fils, respectivement Viguiier et lieutenant de Viguiier de Grasse (5 et 6 juin).

<sup>6</sup> 1580 : Testament chez Me MOUTON notaire à Grasse (année 1580) de Noble **Albertin MASIN, escuyer, viguiier, capitaine de Grasse**. Héritiers: Noble Marthe DALMASSE sa femme, Jaumette et Anne MASIN ses filles femmes de Capitaine Baptiste et Antoine JEHAN, frères, de Grasse. Catherine une autre fille 480 écus de dot. Magdeleine TOUSSANCE fille de feu capitaine Honoré TOUSSANS 40 écus sols, lui substitue Marthe TOUSSANS sa soeur. Violande sa chambriere. Marguerite et Philippe et Honorade LATIES ?? Ses cousines. Le viguiier a reçu de capitaine Maurice son fils en plusieurs fois 970 écus d'or sols qu'il a acquis à la guerre etant au service du Roy. Héritier universel: Capitaine Guilhem et Maurice MASIN, Honoré et Antoine majeur et Christophle et Antoine mineur MASIN freres ses fils. Gagier: Capitaine Jehan FABRE. Témoins: Jehan FABRE, Jehanon VASSAILH, Pierre RAYBERT fils de feu Raphel, Christophle PONS fils de Pierre, Jehan CRESP dit Jacolat fils de Robert, Christophle BONEL, tous de Grasse.

<sup>7</sup> Officier représentant le comte de Provence pour l'action judiciaire ; cette fonction pouvait être exercée par des nobles ou par des bourgeois...(Cf. à ce sujet l'étude sur « La participation des officiers du comte de Provence et de Forcalquier aux Etats », de JL Bonnaud, in Memini, Travaux et documents, 2016)

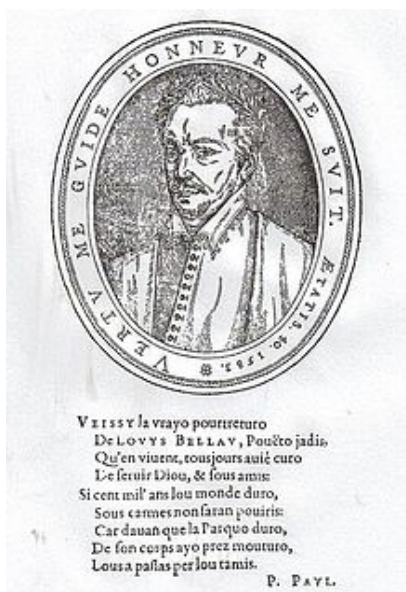
<sup>8</sup> Source : Bulletin de la Société d'études... de Draguignan, T 38, 1930





*Cathédrale N.-D. du Puy à Grasse*

X 20 juil 1568, **Marthe PALHER (ou PAILHESSE) dite DALMAS(SE)**<sup>9</sup> (1530-1612) (fille de Jean Palher, notaire en Arles et de Agnès Dalmas), (X1 Antoine Bellaud, docteur en droit de la ville de Grasse, habitant à Aix, d'où not.: **Louis Bellaud de la Bellaudière (1543-1588), poète provençal**)<sup>10</sup>



<sup>9</sup> Procuration le 16 octobre 1612 chez Me Honoré FLORIS notaire à Grasse (an 1612) par **Delle Marthe PALHERESSE (PAILLESSE) dite DALMAS veuve de Capitaine Aubertin DE MASIN** vivant viguier pour le Roy et fille de feu Noble Jean PALHER et Delle ----- DALMAS. Fait ses procureurs spéciaux et généraux **Capitaine Christophe DE MASIN et Capitaine Maurice DE MAZIN** ses enfants avec feu Aubertin pour se transporter en la ville de Paris et ailleurs au besoin, sera au nom de ladite Delle Marthe PALHERESSE accepter l'héritage délaissé par feu Me Guilhem DEBELLAND quand vivait avocat spécial du Roy au baillage de Paris, frère utérin de la constituante et par bénéfice d'inventaire. Fait et publié à Grasse dans la maison dudit viguier. Témoins Mr Monnet ROUX apothicaire, Jacques HENRY praticien d'Antibes demeurant à Grasse.

<sup>10</sup> Source : Bulletin du Bibliophile, 1893, p. 334

D'où not. :

- **Guilhem de MASIN, Capitaine** X Madeleine DURAND, morte de la peste <sup>11</sup> (fille de Georges, sgr de Sartoux<sup>12</sup>, Viguier de Grasse, et de Honorade Benoit), d'où **Gasparde**<sup>13</sup> X André Ainesy, capitaine de Grasse ; Jean et Antoine

---

<sup>11</sup> 18 Juin 1580 : Insinuation de testament chez Me Jehan FAYE notaire à Grasse (année 1580) de feu **Noble Magdeleine DURANE** fille de Noble Georges DURAND Co-Seigneur de Sartoux et femme de Capitaine Guilhem DE MAZIN atteinte de la maladie de la peste. Héritiers: Donne à Gasparde DE MAZIN sa fille absente, son père et ayeul presents, sa chaine d'or, robes de fin drap, une de couleur rouge, l'autre noire, droits paternel et maternel. Héritier universel: Jehan et Antoine DE MAZIN et ladite Gasparde ses fils et fille, donne à son père Georges DURAND la moitié de ses droits et de ses biens. Fait au quartier de Malbosc dans la vigne de Jehanon CRESP. Témoins: Me Pierre BERARD procureur, Julian CRESP, Georges DURAND fils de Jehanon, Noble Philippe COSTE, tous de Grasse. Les témoins n'ont pas signé, **danger de peste**. Sources: AD06 7B5 folio 340

<sup>12</sup> 1580 : Testament chez Me Honoré BERNARD notaire royal à Grasse le 3 mars 1580 de **Georges DURAND Seigneur de Sartoux**, sain de son corps escuyer de Grasse. Ordonne son dernier testament et premièrement recommande son âme à Jésus, vierge Marie, saints et saintes du paradis. Sépulture dans l'église du couvent Saint François, dans la tombe de ses ancêtres. (La page qui suit est entièrement noire, illisible). Lègue à Annibal son fils une maison à la rue de Vallat, une estable, une possession à Grasse. Lègue audit Annibal son fils 1000 écus sol à 60 souls, sera nourri, chaussé et entretenu, sain ou malade jusqu'à ce qu'il soit de l'âge de 25 ans, durant lequel temps sera tenu de l'entretenir à l'école. Lègue ledit testateur audit Annibal la 3eme partie de ses biens, meubles qui se trouveront dans la maison au temps de son trépas. Si la ou ledit Annibal décéderont en pupillarité sans enfants lui substitue tout ce qu'il lui a légué ci-dessus. Lègue à Magdeleine DURAND sa fille et femme de capitaine Guilhem MAZIN outre son dot 5 écus sol 2 ans après son trépas. Lègue à Delle Jehanne et Isabeau et Peyrone et Lucrèce et Gasparde DURAND ses filles 400 écus sol, une chaine d'or de 20 écus, leurs coffres, leur garniment, robes et bijoux valeur de 60 écus sol et autres choses qu'elles auront. Considérant le testateur qu'il a reçu de Delle Honorade BENOISTE sa femme plusieurs services et bénéfices la voudrait récompenser pour n'être ingrat. La constitue maitresse, seigneuresse et usufruitière de tous ses biens et tuteresse de ses enfants. Héritier universel Albertin (Albert) DURAND son fils. Gagier Anthoine CARBONEL coseigneur de Sartoux et Jacques \_\_\_ seigneur de Tournettes. Fait à Grasse en la maison du testateur. Témoins Jehan SIMOSSE coseigneur de Sartoux, capitaine Claude PAGAN, Pierre NIEL, Piere LAMBERT fils de feu Jehan, Philippon LAMBERT fils de feu Guilhem de Grasse. Témoins requis à ceux qui savent signer de soussigner.

<sup>13</sup> Testament le 2 février 1621chez Me Urban GUERIN notaire à Grasse de **Delle Gasparde DE MASIN** veuve de capitaine André AINES de Grasse étant dans la 3eme chambre de sa maison. Sépulture dans l'église Saint François dans la tombe de son mari. Lègue à Catherine AINESIE sa fille femme à Me Jacques LUCE chirurgien pour tous droits qu'elle pourra prétendre sur se biens et dot et héritage 5 souls outre sa dot à cette dernière constituée en son CM. Lègue à Anne AINESY une autre fille 900 livres en argent et 150 livres de coffres, robes et garniment, payable le jour ou elle sera colloquée en mariage, 600 livres en argent et 150 livres

- *Antoine majeur*
- *Jaumette X Baptiste Jehan*
- *Anne X Antoine Jehan*
- **Christophe, qui suit**
- *Antoine, mineur*
- *Maurice<sup>14</sup> X ? d'où Lucrece, bâtarde X Isnard Camatte*

---

en coffres et garniment et les 300 livres restantes par payes annuelles de 30 livres. Héritiers universels Guillaume et Henry et Pierre et Louis AINESY ses enfants. Guillaume son fils aine entretiendra ladite Anne jusqu'à ce quelle soit mariée. Henry et Pierre et Louis durant les 12 ans tant en vivres que habillement selon leur qualité. Ledit Guillaume cultivera les biens en père de famille annuellement rendra sereinement et verbalement compte de ce qu'il aura dépensé par devant le sieur Christophle DE MASIN viguier de Grasse et Albert DURAN seigneur de Sartoux ses oncles. La testatrice reconnaît quel les fruits de ses biens consistent en la maison ou elle est maintenant et une vigne et pièce au quartier de Saint Hillary ne pourront suffire à l'entretien de ses enfants. Elle ordonne que la maison et biens et immeubles seront vendus après son décès et le plus promptement que ce pourra par Guillaume son fils....

<sup>14</sup> Témoin ou cité dans le Contrat de mariage le 24 avril 1610 chez Me Honoré FLORY notaire à Grasse entre Me **Donat RAIMONDY docteur et avocat avec Françoise DE MASIN**. Luis fils de Jacques RAIMOND docteur en médecine et Delle Catherine MOUGINS. Delle Françoise DE MASIN fille de Capitaine Christophle DE MASIN viguier pour le Roy à Grasse et Hipollite MILLOTE mariés. Donat RAIMONDY assisté et conseillé par le révérend Don ANGE religieux du monastère Saint Honorat de L'île de Lérins, par Jacques MOUGINS marchand, par Me Jehan GERLE avocat au siège son oncle et beau-frère respectivement. Françoise DE MASIN avec la présence et autorisation de ses père et mère, de Dame Marthe DALMASSE son aïeule, du Capitaine Maurice DE MASIN son oncle et plusieurs autres proches parents et amis. Dot de 2400 livres et outre les coffres, robes et garniment, chaine d'or, une ceinture d'argent a la discrétion de Delle Hipollite MILLOTE, laquelle fait une augmente de dot de 300 livres tournois, toutefois en déduction des droits que sa fille peut avoir à prendre sur la dot et droits de sa mère. Ladite chaine d'or léguée à ladite Françoise DE MASIN par feu Delle Janette TOMBARELLE femme de feu François MILLOT quand vivait en la ville d'Antibes qui est du prix de 11 écus, ayant été augmenté du double par ledit Christophle viguier. Fait à Grasse dans la salle de la maison dudit Christophle viguier. Témoins Capitaine François AUGIER dit Amant, Jean NIEL marchand, Me Donat TOUSSANS avocat, me Donat RABUIS avocat.

**Testament le 17 octobre 1612** chez Me Honoré FLORIS notaire à Grasse (an 1612) de **capitaine Maurice DE MASIN** fils de feu capitaine Aubertin, en son vivant viguier et capitaine pour le Roy. Legs pie, lègue à l'église de Magaganosc 4 écus pour en faire un autel. **Marthe PAILLESSE dite DALMAS** sa mère pension annuelle durant sa vie de 50 écus à 3 livres. Lègue à **Hippolyte MILLOTE** sa belle-soeur 40 écus à 3 livres. Lègue à Delle Anne DE MASIN sa soeur 40 écus, lègue à Gasparde MAZINE sa nièce (fille de Guilhem son frère) 10 écus à 3 livres. Lègue à Lucrese MAZINE sa fille bastarde femme de Isnard CAMATTE de Saint Vallier 40 écus, être deux à prendre tant dudit CAMATTE que de l'héritage de Joseph CAMATTE son beau-père, desquels 40 écus veut que sa fille puisse en disposer et CAMATTE en jouir sa vie durant. Lègue à Jeanette LAMBERT sa chambrière 2 écus payables le jour de son mariage. Héritier universel capitaine Christophle DE MASIN viguier et capitaine pour le Roy audit Grasse, son frère, en qualité de première

### 3/ Christophe de MASIN

Viguiier, Capitaine de Grasse (1597, à la suite de son père), inh. dans l'église du Couvent St-François, comme ses ancêtres.

« *Conseilh Viela et Novel* »

« L'an mil cinq cens quatre-vingts dix et le dixième jour de juing en la ville de Grasse et dans la salle du couvant Saint-François de ladite ville ; a son de cloche, voix et trompe et cri public, à la manière accoutumée, par auctor, commandt du **Capitaine Christophe de Masin**, viguiier et Capitaine pour le Roy en ladite ville de Grasse, pour traiter des affaires courantes et qui touchent à ceste Communauté »

X 27 nov 1591, Antibes, **Hyppolite (de) MILLOT** (*filie de François, juge à Antibes ; et de Jeanne Rechaune*)

D'où :

- **Joseph de MASIN**, capitaine et viguiier de Grasse (1600 - 24 jan 1674) **X Catherine de VACQUIERE**, d'où **François de MASIN**, aussi Capitaine de Grasse, sp ; et **Christophe de MASIN (1630-1698)** X 20 déc 1657, Grasse, **Jeanne RIPERT**, d'où not. Catherine X 1698 Jean Barberly, sp
- Françoise X Donat Raimondy, avocat
- Honorade X Antoine Niel
- **Honoré de MASIN** X 31 oct 1638, Grasse, *Cassandre de Mougins (filie de Lazare et Huguette Dalmas)* d'où Anne de Masin X 1663, Grasse, Jean Jordany ; Françoise de Masin X 1669 Grasse, Henri Fougier, sgr de Verrayon (ou Honoré Fouques) ; et Marguerite X 1680, Grasse, Jean de La Croix
- Marguerite X Jean Lieutaud
- **Henri, qui suit**
- **François de MASIN**, Chvr de Malte, Capitaine au régt des Galères (+ 6 juin 1645, inh. cath. de Grasse)

### 4/ Henri de MASIN (+ 20 juin 1646, Eglise St-Eloi de Mailhoc)

Sgr de Mailhoc et de la Bartarie par son all., lieutenant de vaisseau ; envoyé par le roi Louis XIII pour reconquérir les Iles de Lérins (dans le cadre de la Guerre de Trente ans contre les espagnols), se distingua en 1637 à la prise de Ste-Marguerite.<sup>15</sup>

---

personne, après les deux duquel se substitue les enfanta males dudit Christophe DE MAZIN, tant nait que à naitre par égales parts. Exécuteur testamentaire Monnet ROUX. Fait et publié à Grasse dans une des salles de la maison dudit Viguiier. Témoins Monnet ROUX apothicaire, Honoré NEYRON, Anthoine CAVALIER, Gaspard BOMPAR, François SAURIN apothicaire de Grasse, Louys LAUGIER ménager du lieu de Gourdon.

<sup>15</sup> Source : Panthéon de la Légion d'Honneur, par Lamattière, p. 158



*Ile de Ste-Marguerite (Lérins)*



*Eglise saint-Eloi de Mailhoc (81)*

X 6 jan 1632, **Marguerite THOMAS**, dame de Mailhoc et de la Bartarie, en Albigeois  
(*filie de Antoine Thomas, et Marguerite Thuriès*), d'où Guillaume, qui suit



*Château de Mailhoc (XIIIème) (81)*



## Première génération en Nivernais

---

### 5/ Guillaume de MASIN (3 déc 1645 – 8 sept 1730 à Arquian)

Cte d'Arquian - *voir cette notice* -, Mis de Bréviandes et de Villiers, sgr de Cosme et Bouhy – *voir cette notice* -, Dampierre, Sainpuits, Chatel-Gérard, Sarry, Soulangy ; Capitoul de Toulouse en 1705, Gentilhomme de la Chambre du Roi, chargé de missions diplomatiques ; acquéreur – directement ou par son alliance dans une famille parisienne - des terres en Nivernais au début du XVIIIème siècle.



X 2 mai 1695, Paris-St-Eustache, **Marguerite LE BRET** (*filie d'Etienne, marchand orfèvre, puis conseiller et secrétaire du roi, X 14 juil 1670, Paris-St-Eustache, Catherine Ruelle, elle-même fille d'Eloi, maître boulanger à Paris*) ; aurait apporté la terre d'Arquian qu'elle tenait de sa famille, sans doute par achat, après le décès d'Antoine de la Grange, comte d'Arquian, dont la descendance s'est éteinte avec ses petits enfants



D'où :

- **Jean-Guillaume de MASIN, cte d'Arquian (10 mars 1691 – 6 oct 1772) X1**  
**Suzanne FISAMEN** (*filie de Claude, Teinturier au grand teint<sup>16</sup> des Gobelins et*

---

<sup>16</sup> Pour assurer une perfection constante dans les teintures de laines, les anciens et nouveaux règlements ont distingué deux manières de teindre les laines ou étoffes, de quelques couleurs que ce soit. L'une s'appelle teindre en grand et bon teint. L'autre teindre en petit ou faux teint. La première consiste à employer des drogues



de Suzanne Prou) d'où Anne-Suzanne X Pierre François Bechon d'Arquian, **d'où post. à Arquian** ; X2 **Charlotte BOET de SAINT-LEGER** (fille de Gabriel et Charlotte Courtois) d'où Gabrielle X Alexandre François Baudron de la Mothe – **voir notice La Motte-Josserand** -

- **Joseph de MASIN**, chanoine de Pontoise, prieur de Senon (Meuse)
- **François-Etienne, qui suit**

## **6/ François-Etienne de MASIN, baron de Bouhy (1702 à Arquian-1786 à Fonfaye)**

X 20 déc 1751, Etampes - St-Pierre, **Marie Florence de VALORI**, issue d'une vieille famille de Florence, les Rustichelli, venus en France dès le XVème siècle (12 mai 1727 Le Quesnoy – 5 mai 1794, arrêtée à **Dampierre-sous-Bouhy** où elle demeurait, guillotinée)<sup>17</sup>, demoiselle de Saint-Cyr (*fille de Guy, Mis de Valori, Lt-Général, Ambassadeur en Prusse, Mal de France à titre posthume, et de Henriette Françoise Le Camus*)



---

ou ingrédients qui rendent la couleur solide, en sorte qu'elle résiste à l'action de l'air, et qu'elle ne soit que difficilement tachée par les liqueurs âcres ou corrosives; les couleurs de petit teint au contraire passent en très peu de temps à l'air, et surtout si on les expose au soleil, et la plupart des liqueurs les tâchent, de façon qu'il n'est presque jamais possible de leur rendre leur premier éclat.

<sup>17</sup> **Mariage entre messire Etienne François de Mazin**, chevalier, seigneur de la baronnie de Bouhy, fils de défunt haut et puissant seigneur Guillaume de Mazin, gentilhomme de la maison du Roi, comte d'Arquian, et de haute et puissante dame Marguerite Le Bret, avec **demoiselle Jeanne Florence de Valory**, fille mineure de haut et puissant seigneur Guy Louis Henry, marquis de Valory, lieutenant général des armées du Roi, et haute et puissante dame Henriette Françoise Le Camus, de cette paroisse ; fait par Joseph de Mazin, prêtre doyen de l'église royale et collégiale de la ville de Pontoise, prieur de Senon. En présence de Pierre Paul de Savary, chevalier, seigneur de Boutervilliers, et de dame Anne Créquy de Sévelinges, son épouse, et de mesdemoiselles de Savary de Boutervilliers, cousin et cousines germaines du côté du marié ; des père et mère de la mariée, de François Marthe Hubert de Valory, capitaine de cavalerie, et de sa femme, de damoiselle Jeanne Louise Charlotte de Valory, beau-frère et soeurs ; de messire Henry-Elie de Fleurigny, chevalier, sieur d'Erinville ; de Pierre de Poilloue, chevalier, sieur du Petit Saint-Mard ; de François Pépin, chevalier, sieur de La Montagne, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint Louis ; de Louis Henri Emmanuel Alphonse Le Camus, cousin germain de la future.



*Château de Dampierre-sous-Bouhy*



### ***Le marquis de Valori***

Agé de 16 ans, il fut chargé de porter les trente neuf drapeaux que son père avait conquis en grande partie aux sièges de Fribourg et de Landau. Il obtint bientôt un régiment de son nom ; et le cardinal Fleury, qui avait su découvrir dans le jeune colonel les talents de négociateur, le choisit pour ministre de France à la Cour de Prusse. Valori, qui venait d'être nommé brigadier des armées du Roi et gouverneur de Rüe, alla à Berlin remplacer le marquis de La Chétardie.

Ami et compagnon d'armes du grand Frédéric, le marquis de Valori suivit ce prince dans toutes ses campagnes et décida, à la tête de la cavalerie prussienne, du gain de la journée de Hohen-Friedberg. Frédéric et le marquis de Valori, ces deux noms sont inséparables ! Jamais Voltaire, jamais favori prussien ou étranger, même la marquis d'Argens, ne fut en affection au monarque autant que le marquis de Valori. La lettre suivante, datée de Potsdam le 2 mai 1750, écrite au roi Louis XV après la victoire de Hohen-Friedberg en est une preuve incontestable :

*Monsieur mon frère, le départ du marquis de Valori me fournit une occasion nouvelle d'assurer à Votre Majesté de tous les sentiments d'amitié et d'admiration qu'elle m'inspire. Le marquis de Valori connaît mon âme ; il est, depuis 10 ans, témoin de ma façon de penser sur son sujet, et il pourra rendre compte à V.M. de ce que mon coeur n'ose lui dire, de crainte de blesser sa modestie. Le caractère du marquis de Valori m'a paru d'autant plus estimable, que, dans toutes les occasions, je l'ai trouvé zélé pour les intérêts de V.M. et pour ceux de ses alliés ; que sa candeur ne s'est*

*jamais démentie, et que j'ai eu lieu de profiter de l'expérience que ses longs services lui ont donné dans l'art militaire. Je n'entrerais pas dans ce détail, si ce n'est que l'excès de confiance que j'ai dans l'amitié de V.M. ne me flattait de la part qu'elle daigna prendre à ce qui me regarde. Si le marquis de Valori avait été à mon service, je l'aurais récompensé certainement, pour m'avoir été utile le jour le plus décisif de ma fortune. Mais j'espère qu'il n'y perdra rien, etc.*

Ces expressions énergiques louent plus le marquis de Valori que je ne puis le faire. Cet hommage est d'autant plus flatteur, qu'il émane à la fois d'un souverain et d'un héros connu par sa tactique admirable, et plus en état que personne d'apprécier les talents dans l'art militaire.

M. de Valori amena et signa le traité de Breslau, et quitta la cour de Prusse et l'Allemagne, emportant les témoignages de l'admiration de tous ceux qui l'avaient connu. Quant aux regrets du grand Frédéric, ils éclatèrent avec une grande sensibilité, sentiment assez rare chez ce prince.

Cette illustre intimité d'un grand homme immortalise l'ambassadeur qui mit si bien en oeuvre les plans politiques du sage cardinal de Fleury, et le général qui aida de son épée, autant que de ses conseils, le plus grand capitaine du siècle. Voici la lettre d'adieux que lui adressa Frédéric ; c'est le plus beau des monuments qui transmettront à la postérité le nom de Guy-Henri de Valori :

*Après la façon outrageante dont votre cour se comporte avec moi, vous ne trouverez pas étrange que je ne réponde point au Ministre de France, mais à mon vieil ami. Je suis fâché de votre départ, et vous pouvez être persuadé que je ne ferai non seulement des vœux pour votre santé, mais encore pour votre fortune. Faites mes compliments à mes amis dans le pays où vous allez, si j'en ai encore. Pour moi, je vois toutes les extravagances qui arrivent avec sang-froid, et vous pouvez être persuadé que, bien loin d'en être découragé, ce m'est un nouvel aiguillon qui m'animera à faire l'impossible possible l'année qui vient. Adieu, mon cher Valori ; je vous souhaite un heureux voyage. Frédéric. Deux novembre 1756.*

La guerre de Sept Ans éclata. Le marquis de Valori, doyen des lieutenants-généraux, rompu à la tactique prussienne, et connaissant par expérience la manière dont Frédéric faisait la guerre, sollicita le commandement de l'armée française. Ce commandement lui assurait le bâton de maréchal, qui lui avait promis formellement Louis XV. Les intrigues de madame de Pompadour, qui détestait le caractère haut et loyal du marquis, lui firent préférer le prince de Soubise. On sait quel fut le résultat de la bataille de Rosbach.

Valori se retira alors dans sa terre de Saint-Pierre d'Etampes, où il acheva l'histoire de ses négociations, qu'il avait commencée à Berlin. Ces mémoires ont été publiés par son petit-neveu, le marquis de Valori d'Estilly, avec une notice historique savamment rédigée, et un recueil de ses correspondances avec les souverains de l'Europe. C'est là qu'il faut étudier l'histoire d'un homme qui vit rouler presque sur lui seul toutes les affaires du Nord depuis 1739, jusqu'en 1756 ; qui négocia l'alliance de 1741 ; qui conçut le traité d'Aix-la-Chapelle, dont la consistance diplomatique survécut à cinq ministères et lia étroitement celui de Fleury à celui de Bernis ; qui assistait de sa vieille expérience les maréchaux de Belle-Isle et de Richelieu, l'électeur de Bavière, et Frédéric, qui nous l'a dit lui-même. Cependant le cardinal de Fleury apprenait de lui les affaires de l'Allemagne ; le marquis d'Argenson, la tactique militaire et un tableau des manoeuvres prussiennes ; enfin le chancelier d'Aguesseau, le système du droit civil et du code Frédéric.

Le marquis de Valori mourut en 1774, et Louis XVI crut réparer les torts du trône et de la patrie envers ce grand citoyen en ordonnant que le bâton de maréchal fût déposé sur son cercueil [ordonnance royale du 01-05-1775]. Le roi de Prusse, en apprenant la mort de l'inséparable compagnon de sa vie, pleura : écoutons-le.

*Au chargé d'affaires de MM de Valori. Berlin, 1775. Monsieur, j'ai bien reçu la lettre où vous m'apprenez la mort du marquis de Valori. Dites de ma part à ses petits-fils que j'en suis pénétré jusqu'aux larmes, et que je les exhorte à suivre son exemple. Le roi de France et ses alliés ont toujours eu dans la personne de Valori un ministre fidèle et zélé. Les hommes de sa trempe ont été rares dans ce siècle. Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur qu'il vous ait en sa sainte garde.... Frédéric.*

Tiré de "Précis de l'histoire de la Maison de Rustichelli-Valor", par l'Abbé André (Firmin Didot, 1855).

## **7/ Augustin de MASIN, dernier Bon de Bouhy, sgr de Cosme, Dampierre et Sainpuits, chef d'escadron de cavalerie, émigré**

X 16 nov 1789, Ste Geneviève de Troyes, **Geneviève CORPS (1 avril 1773, Paris-St-Paul - ....)** (*filles de Jacques Corps (1736-1798), sgr de Saint-Phal (1785), Conseiller à la Cour des Aydes, Conseiller au Parlement et au Grand Conseil, issu d'une vieille famille bourgeoise de Troyes, et de Magdeleine Dessain*), **d'où Auguste Victor, cte de Masin et postérité...**



*Château de Saint-Phal* <sup>18</sup> (Villefranche-St-Phal)

---

<sup>18</sup> **Histoire du château de Saint-Phal** : Le château de Saint-Phal fut construit par Anne de Vauldrey, bailli de Troyes, vers 1555 ; la seigneurie de Saint-Phal fut érigée en marquisat au profit d'un de ses descendants, Anne-Louis de Vauldrey, par lettres patentes de Louis XIII (juin 1618). Le dernier des Vauldrey dut laisser vendre son château et ses terres, à la requête de ses créanciers, en 1673. Le marquisat de Saint-Phal passa en plusieurs mains ; en 1765, il devint la propriété de Anne-Thérèse de Félix Du Muy, comtesse de Bibière, qui l'apporta en mariage, en 1770, à Charles-Marie de Créquy. Enfin la marquise de Créquy, devenue veuve, le vendit à **Jacques Corps, en 1785**. Ce dernier était seigneur de Saint Phal en 1789. (Voy. Corrad de Breban, L'ancien château de Saint-Phal, Annuaire de l'Aube, 1867, p. 93.)(Beuve O. La Révolution dans l'Aube. Bulletin d'histoire moderne et contemporaine) (*Corps acquit le domaine de Saint-Phal avec toutes ses dépendances, qui consistait en terre, seigneurie et marquisat, avec haute, moyenne et basse justice, domaines, droits, cens, rentes, terrage, château, grande cour, basse-cour, colombier, et autres bâtiments, terres, prés, vignes, bois, broussailles, buissons et rivière, pour la somme de 300.000 livres.*)